



Rubrique: Travail

Sous-rubrique: Demande d'octroi de permis concernant la durée du travail

Date de publication: SHAB - 08.07.2019

Numéro de publication: AB01-0000003045

Canton: GE

Entité de publication:

Staatssekretariat für Wirtschaft SECO - Arbeitszeitbewilligungen, Holzikofenweg 36, 3007 Bern

Demande d'octroi de permis concernant la durée du travail Fondation Campus Biotech Geneva

Fondation Campus Biotech Geneva

CHE-231.203.729

Chemin des Mines 9

1202 Genève

Permis de travail du dimanche et durant les jours fériés

art. 19 et 20a de la loi sur le travail (LTr)

No de référence: 19-003465

N° d'établissement: 87614927

Pan d'entreprise: Contrôle sanitaire, vérification des essais cliniques et soins des animaux du laboratoire

Motif: Processus de production concernée par l'annexe de l'Ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (art. 28, al. 4 OLT 1)

Personnel: 1 F

Validité: 01.08.2019 – 31.07.2022

Complément à l'autorisation: Renouvellement

Autorisation pour: GE

Toute personne dont les droits ou obligations sont affectés par l'octroi d'un permis concernant la durée du travail et qui est habilitée à faire recours peut, dans les dix jours suivant la publication de la demande, consulter le dossier auprès du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Conditions de travail, protection des travailleurs (ABAS), Holzikofenweg 36, 3003 Berne, après s'être annoncée au préalable par téléphone au 058 462 29 48.